



Services Techniques Environnement
☎ 04.92.02.63.50 - 📠 04.92.02.63.59
anthony.paolino@mairie-villeneuve-loubet.fr
Affaire suivie par Anthony PAOLINO

ETABLIE PAR LES LOGEURS, HOTELIERS, PROPRIETAIRES OU AUTRES INTERMEDIAIRES
(Obligation imposée par le décret n° 88.630 du 6 mai 1988)

Je soussigné (propriétaire, gérant, mandataire) :

.....

Nom et Adresse de l'établissement :

.....

.....

.....

DETAIL* : (A REMPLIR OBLIGATOIREMENT)

NOMBRE DE NUITEES..... (DEFINITION D'UNE NUITEE = UNE NUIT D'HEBERGEMENT POUR UNE PERSONNE)

MONTANT DE LA TAXE PAR NUITEE APPLIQUEE (VOIR LA DELIBERATION ANNUELLE).....

PERSONNES EXONEREES : NOMBRE DE NUITEES

DECLARE avoir perçu(e) la somme de €,

Correspondant au produit de la taxe de séjour **du**

ET CERTIFIE l'exactitude du montant mentionné ci-dessus par chèque à l'ordre du Trésor Public.

FAIT A..... LE.....

SIGNATURE :

** A remplir obligatoirement conformément à l'article R.2333 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que la déclaration doit être accompagnée d'un état indiquant le nombre de personnes ayant logées dans l'établissement, le nombre de nuits passées, le montant de la taxe perçue ainsi que les exonérations de la taxe.*